

**RESUME PROCES VERBAL DE LA DOUZIEME (12^e) SESSION ORDINAIRE DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT
SENEGAL II**

Le mercredi 14 décembre 2022 à 9h00, s'est tenue la 12^e session du Conseil de Surveillance de MCA-Sénégal II à l'hôtel Pullman à Dakar, pour examiner les points inscrits à l'agenda.

Dans ses propos, M. NDIAYE a remercié les membres du Conseil pour leur présence à cette 12^e session, dont l'objectif est de faire le point sur l'état d'avancement du programme du Compact et d'examiner les différents documents soumis par la Direction générale de MCA-Sénégal II.

Le Président de séance M. Diatourou NDIAYE a d'abord soumis l'ordre du jour à l'approbation du Conseil, et en l'absence d'observations a noté son adoption et a suggéré de démarrer la réunion par l'examen du PV de la 11^e session du Conseil de surveillance qui a été approuvé.

Le Président du Conseil a également tenu à faire observer une minute de silence pour la mémoire de feu Mor Talla KANE, membre titulaire du Conseil de Surveillance arraché à notre affection. Il a aussi à travers une communication, rendu un vibrant témoignage à l'illustre disparu en insistant sur son mandat au sein du Conseil qu'il a pris au sérieux et exercé avec constance et rigueur.

Sur instruction du Président du Conseil, le Direction Générale a fait le point sur l'état de mise en œuvre des différentes recommandations formulées par le Conseil lors de sa 11^e session. La recommandation principale portait sur les tablettes qui ont été remises aux membres suppléants du Conseil et l'installation de l'application CONVENE pour permettre la tenue de réunion et de votes électronique, une meilleure collaboration entre les membres du Conseil et un meilleur accès à la documentation du Conseil. La Direction Générale du MCA-Sénégal II a aussi présenté un résumé exécutif des différents projets, qui était une recommandation du Conseil suite à la retraite.

Au titre des informations générales, le DG de MCA-Sénégal II, M. Oumar DIOP a fait un rappel des différents Accords d'Entité de mise en œuvre signés notamment avec la Senelec, la CRSE et la DEEC. Il a aussi présenté les accord IEA en cours d'élaboration avec l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et avec le Ministère du Pétrole et des Energies (MPE).

Au titre de l'état d'avancement du Programme, le DG Oumar DIOP a débuté par présenter l'état de satisfaction des Conditions Préalables (CP) aux décaissements des fonds du Compact, la situation relative aux trois grands projets du Compact en cours d'exécution et le point a été fait sur la Performance environnementale et sociale, sur le Genre et l'Inclusion Sociale et le Suivi-Evaluation et l'Analyse Economique. Concernant le volet Passation des Marchés, le MCA-Sénégal avait signé 113 contrats pour un montant de \$68 508 086,99 soit 64 contrats en cours et 49 contrats clôturés. Pour cette session du Conseil, MCA va soumettre pour approbation 48 marchés à lancer entre janvier et décembre 2023.

Sur demande du Président du Conseil, la situation a été faite sur les Fonds de Développement du Compact (CDF), les Fonds du Compact et la contribution du Gouvernement.

Le Conseil de Surveillance a pris les résolutions suivantes :

- Résolution n° MCASENII-CS12-RES002 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte le Plan de Passation des Marchés (PPM) N°16.
- Résolution n° MCASENII-CS12-RES003 : RESOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte l'Amendement n°3 au contrat du Consultant Individuel pour les services d'interprète et de traducteur.
- Résolution n° MCASENII-CS12-RES004 : RESOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte l'Amendement n°4 au Manuel de Procédures des Opérations Administratives et Financières (FAP).
- Résolution n° MCASENII-CS12-RES005 : RESOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte l'Amendement N°3 du contrat de SITA CORP pour le Système d'Information de Gestion (SAP).
- Résolution n° MCASENII-CS12-RES006 : RESOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte l'Amendement n°2 du contrat de RTE International pour la mise en place du Bureau d'Accès au Réseau de Transport (BART).
- Résolution n° MCASENII-CS12-RES007 : RESOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte la nouvelle grille salariale et autorise MCA Sénégal-II à procéder à un ajustement de 7.2% des salaires des employés actuels.